

mazars

61 rue Henri Regnault
92075 Paris – La Défense



174 Avenue du Truc
33 700 MERIGNAC

Fermentalg

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Versailles et du Centre
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

EXCO ECAF
Société par actions simplifiée
Siège social : 174, avenue du Truc
22 700 Mérignac
Capital de 300 000 euros - RCS Bordeaux B 320 544 000

Fermentalg

Société anonyme

RCS : Libourne 509 935 151

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Fermentalg,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1.061.783 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 23 mai 2023

EXCO ECAF

Mérignac, le 23 mai 2023

DocuSigned by:
Alain Chavance
3CD8E8C8ED66439...

Alain CHAVANCE

DocuSigned by:
Julie MALLET
E24A9A3776F44B0...

Julie MALLET

DocuSigned by:
Christelle NGUEMA EYA
087381FF9FBD4DA...

Christelle NGUEMA EYA

**MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES
AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES
(Article L.225.115.4 du Code du Commerce)**

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'élevé à un million soixante et un mille sept cent quatre-vingt-trois euros (1 061 783€) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fait à Libourne, le 29 avril 2023

Philippe Lavielle

Philippe Lavielle (Apr 29, 2023 21:17 GMT+2)

Philippe LAVIELLE
Président Directeur Général